

DELIBERATION N° 96/10-04 - DECLASSEMENT CHEMIN RURAL DE MILLERIE AVANT CESSION

Monsieur REINSTADLER, Adjoint chargé de l'Urbanisme, informe l'Assemblée qu'à la demande des riverains du Chemin de Millerie, une réunion s'est tenue le 19 Janvier 1995, avec l'ensemble des personnes concernées, en vue de la cession de ce chemin.

L'ensemble des propriétaires étant d'accord pour se rendre acquéreurs de ce terrain situé en prolongation de leurs parcelles, Monsieur REINSTADLER propose d'engager la procédure de désaffectation en vue de permettre sa cession.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour et 6 voix contre (un Conseil Municipal ne prenant pas part au vote) décide :*

- d'engager la procédure administrative de désaffectation du chemin rural de Millerie avant cession,*
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires, conformément aux textes en vigueur et de fixer les modalités d'enquête par arrêté municipal.*